

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 61

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Addiction Méditerranée pour son service Fil Rouge
- Exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

L'association Addiction méditerranée (ex. AMPTA – Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions), dont le siège est situé au 7 square Stalingrad, 13001 Marseille, a proposé la mise en place, à compter de septembre 2012, d'un accueil de visites médiatisées par son équipe pluridisciplinaire du « Fil rouge ».

Spécialisé dans la prise en charge de parents confrontés à une addiction, ce service est à même de répondre aux problématiques particulières de situations suivies par les services sociaux départementaux.

L'accompagnement réalisé par le « Fil rouge » permet le maintien ou la reconstruction des liens entre l'enfant et son parent tout en soutenant le parent dans sa parentalité et en assurant la protection physique et psychique de l'enfant. Cette action répond également aux besoins en matière de lieux d'accueil de visites médiatisées, dans les situations complexes de parents présentant une addiction.

Mis en place grâce au soutien du Département en 2012, le dispositif a assuré, en 2015, 48 visites médiatisées dont 12 entretiens concernant 3 situations familiales. Par ailleurs, 11 séances de travail ont été consacrées à la concertation avec les services de l'aide sociale à l'enfance et les lieux d'accueil.

Dans le cadre de ses missions réglementaires définies par le code de l'action sociale et des familles, le Département a attribué pour ce dispositif les montants suivants :

- 2013 : 3 000 € 2014 : 3 000 € 2015 : 3 000€

L'association n'a pas fait l'objet d'un audit diligenté par la collectivité.

Face à une montée en puissance de ce dispositif la Collectivité départementale souhaite appuyer cette démarche de prise en charge des visites médiatisées externalisées hors MDS.

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR-000153)

Pour le présent exercice, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 13 146 € et sollicite une aide du Département de 6 000 € pour le fonctionnement de ce dispositif, l'assurance maladie (ONDAM) y participant pour un montant de 7 146€.

Je vous propose d'attribuer, pour cette action spécifique, une aide de 6 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 6 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65-51-6574	6 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir

- fixer à 6 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Addiction méditerranée au titre de l'exercice 2016 pour son service Fil rouge ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL